



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 / 01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail usines@cgt-renault.com

COMMUNIQUE DE PRESSE 15 MARS 2017

Une fois encore, c'est par la presse que les organisations syndicales et les salariés apprennent que "La justice suspecte le constructeur français d'avoir trompé ses clients sur le véritable niveau de pollution de ses moteurs diesel ». Le journal Libération s'appuie sur un document de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) transmis au parquet.

Le quotidien écrit que [ce procès-verbal de 39 pages rédigé en novembre 2016](#) a conclu, après plusieurs semaines d'enquête, que "Renault SAS a trompé les consommateurs sur les contrôles effectués et notamment le contrôle réglementaire de l'homologation sur les émissions de polluants (...)".

L'image de l'entreprise est fortement ternie par ces révélations et la direction générale doit faire toute la lumière sur cette affaire qui traîne depuis trop longtemps et pour laquelle elle n'a pas daigné donner la moindre information aux organisations syndicales. Raison pour laquelle, la CGT sollicite ce jour la direction générale pour qu'elle s'explique immédiatement sur la véracité ou non des accusations dont elle fait l'objet ! Cet après-midi, l'administrateur CGT qui doit rencontrer Carlos Ghosn l'interpellera sur ce sujet et lui fera part des exigences de la CGT.

A la demande de la CGT, un Comité Central d'Entreprise devait avoir lieu en décembre 2016 pour aborder précisément la question du diesel et plus globalement de la dépollution de nos moteurs. CCE qui a été annulé et qui n'a toujours pas été réuni sur le sujet.

Les choix stratégiques de l'entreprise sont décidés, imposés et subis par les salariés, il ne leur appartient pas de supporter des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Boulogne Billancourt,
Le 15 mars 2017